

NOTE: Certains documents sur cette page Web proviennent de sources externes et sont publiés dans la langue et le format reçus, c'est-à-dire ceux du dossier.
 Veuillez envoyer par courriel, vos questions et commentaires à : tribunal@ct-tc.gc.ca

CT-2007-002 (London Drugs v. Givenchy)

Instance 1

London Drugs Limitée c Parfums Givenchy Canada Ltée.

Article(s):	103.1 - Permission de présenter une demande en vertu des articles 75, 76 ou 77
Déposée le:	2007-03-09
État de la demande:	Désistement

Demandeur(s):	London Drugs Limitée
Défenderesse(s):	Parfums Givenchy Canada Ltée

Membre(s) de la formation:	Simpson J.
----------------------------	------------

Documentation

Acte(s) de procédure

#	Titre	Date
1	Avis de demande pour permission en vertu de l'article 103.1 de la Loi sur la concurrence	2007-03-13
2	Avis de demande en vertu de l'article 75 de la Loi sur la concurrence	2007-03-09
3	Avis de demande pour une ordonnance provisoire en vertu de l'article 104 de la Loi sur la concurrence	2007-03-09
5	Exposé des motifs et des faits substantiels	2007-03-09
6	Représentations écrites du demandeur en support avec la demande de permission	2007-03-09
8	Lettre de R.J. Taylor du 16 mars 2007 qui confirme que cette matière n'est pas ou n'a pas été l'objet d'une demande par le Commissaire de la concurrence	2007-03-16
28	Affidavit de Jeanie Lee assermentée le 9 mars 2007	2007-05-07
29	Avis de désistement de la demande	2007-05-07
31	Observations écrites de la défenderesse en réponse à la demande de permission en vertu de l'article 103.1	2007-05-11

Autre(s)

#	Titre	Date
7	Lettre demandant une téléconférence afin de discuter quelques enjeux	2007-03-09

Décision(s)

#	Titre	Date
36	Ordonnance relative à l'interrogatoire préalable et fixant la date d'audience pour la demande de permission (traduction professionnelle française, non révisée)	2007-04-25

